

92^e séance

RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE DES TITRES DE SÉJOUR DE LONGUE DURÉE

Proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée.

Texte de la proposition de loi – n° 2199

Article 1^{er}

- ① Après l'article L. 411-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, il est inséré un article L. 411-3-1 ainsi rédigé :
- ② « *Art L. 411-3-1.* – La carte de séjour pluriannuelle mentionnée au 4^o de l'article L. 411-1 et les cartes de résident mentionnées aux 5^o et 6^o du même article L. 411-1 sont renouvelées automatiquement par l'autorité administrative. »

Amendements identiques :

Amendements n° 1 présenté par M. Pauget, M. Wauquiez, Mme Bazin-Malgras, M. Barnier, M. Bazin, M. Berger, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourdeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Duparay, Mme Fruchon, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Lepers, M. Liégeon, Mme Louwagie, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Neuder, M. Nury, M. Portier, M. Ray, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taïte, M. Thiériot, M. Tryzna, M. Vermorel-Marques et M. Jean-Pierre Vigier, n° 4 présenté par M. Gery, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gilletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette,

M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber, n° 9 présenté par Mme Mansouri et n° 21 présenté par M. Ciotti, M. Allegret-Pilot, M. Alloncle, M. Bloch, M. Carbonnel, M. Chaix, M. Chavent, Mme D'Intorni, M. Fayssat, M. Lenoir, M. Michelet, M. Michoux, Mme Ricourt Vaginay, M. Trébuchet et M. Verny.

Supprimer cet article.

Amendement n° 12 présenté par M. Jacobelli.

Rédiger ainsi cet article :

« I. – Après l'article L. 411-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, il est inséré un article L. 411-3-1 ainsi rédigé :

« *Art. L. 411-3-1.* – I. Les cartes de séjour pluriannuelles et les cartes de résident ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un renouvellement automatique. Leur renouvellement est strictement dérogatoire et subordonné à un examen complet et approfondi réalisé par l'autorité administrative.

« II. – Le renouvellement ne peut être accordé qu'après vérification cumulée des conditions suivantes :

« 1^o L'étranger justifie d'une résidence continue en France, sans absence supérieure à trente jours sur une période de douze mois, sauf motif humanitaire exceptionnel dûment documenté ;

« 2^o Il atteste d'un niveau de maîtrise du français au moins équivalent au niveau B1 pour une carte pluriannuelle et B2 pour une carte de résident, vérifié par une épreuve orale et écrite ;

« 3^o Il démontre une assimilation effective, appréciée notamment au regard de son comportement quotidien, de l'absence de toute manifestation de séparatisme culturel, religieux ou communautariste, et de son respect des principes de la République ;

« 4° Il apporte les justificatifs de ressources provenant exclusivement d'une activité professionnelle régulière ou d'un revenu personnel stable, excluant tout recours aux prestations non contributives ;

« 5° Il ne fait l'objet d'aucune procédure ou condamnation judiciaire, même non définitive, pour un crime ou un délit punissable d'au moins un an d'emprisonnement ;

« 6° Il n'a jamais fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français, exécutée ou non ;

« 7° Il n'a commis aucun acte de fraude ou de présentation de faux documents ;

« 8° Il ne fait l'objet d'aucune signalisation au titre de la sécurité nationale, de la sûreté de l'État ou de la prévention du terrorisme.

« III. – Le non-respect de l'une quelconque des conditions mentionnées au II entraîne automatiquement le refus du renouvellement.

« IV. – L'administration peut, à tout moment de la procédure, solliciter des pièces complémentaires, procéder à des enquêtes de terrain et auditionner l'étranger pour établir sa volonté d'assimilation.

Sous-amendement n° 33 présenté par M. Tonussi.

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« 9° L'étranger justifie être entré régulièrement sur le territoire de l'Union européenne. »

Amendement n° 7 présenté par M. Molac, Mme Abadie-Amiel, M. Taupiac, M. Mathiasin, M. Serva, M. Lenormand, M. Colombani, M. Castellani, M. Bataille, M. Bruneau, Mme Sanquer et Mme Youssouffa.

À l'alinéa 2, après la référence :

« Art L. 411-3-1. »

insérer les mots :

« Sous réserve de l'absence de menace grave pour l'ordre public, »

Amendement n° 3 présenté par M. Pauget, M. Wauquiez, Mme Bazin-Malgras, M. Barnier, M. Bazin, M. Berger, Mme Blin, Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeois, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Cordier, Mme Cornéloup, Mme Dalloz, Mme de Maistre, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Duparay, Mme Fruchon, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Lepers, M. Liégeon, Mme Louwagie, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, Mme Minard, M. Neuder, M. Nury, M. Portier, M. Ray, M. Rolland, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, M. Tryzna, M. Vermorel-Marques et M. Jean-Pierre Vigier.

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« sont »

les mots

« ne peuvent être »

Amendement n° 19 présenté par Mme Taurinya, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu,

M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le silence gardé par l'autorité administrative dans un délai de quatre mois après une demande de renouvellement d'un titre de séjour de longue durée vaut décision implicite d'acceptation. »

Après l'article 1^{er}

Amendement n° 20 présenté par Mme Taurinya, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Les articles L. 412-9 et L. 412-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile sont abrogés.

Amendement n° 22 présenté par M. Portes, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

L'article L. 412-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est abrogé.

Amendement n° 6 présenté par M. Molac, Mme Abadie-Amiel, M. Taupiac, M. Mathiasin, M. Serva, M. Lenormand, M. Bataille, Mme de Pélichy et Mme Sanquer.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Au premier et au deuxième alinéa de l'article L. 433-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le mot : « trois » est remplacé par le mot : « six ».

Article 2 (nouveau)

À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 811-5 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, après le mot : « séjour », sont insérés les mots : « ou lorsqu'elle s'apprête à s'opposer au renouvellement de sa carte de séjour pluriannuelle ou de sa carte de résident ».

Amendement n° 5 présenté par M. Gery, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bover, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber.

Supprimer cet article.

Après l'article 2

Amendement n° 14 présenté par M. Jacobelli.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Le gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport évaluant les conséquences du renouvellement automatique des cartes de séjour pluriannuelles et des cartes de résident sur la sécurité intérieure et l'ordre public.

Amendement n° 15 présenté par M. Jacobelli.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Le gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport détaillant les conséquences budgétaires, administratives et organisationnelles du renouvellement automatique des cartes de séjour pluriannuelles et des cartes de résident.

Sous-amendement n° 32 présenté par M. Tonussi.

Compléter la phrase par les mots suivants :

« et notamment l'impact sur les services publics, financés par le contribuable Français ».

Amendement n° 16 présenté par M. Jacobelli.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Le gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport analysant les effets du renouvellement automatique des cartes de séjour pluriannuelles et des cartes de résident sur l'attractivité migratoire de la France et sur d'éventuels phénomènes d'appel d'air.

Amendement n° 29 présenté par Mme Taurinya, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Aurélien Taché, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'opportunité de supprimer les taxes et droit de timbre applicables pour les renouvellements des titres de séjour, y compris des titres de séjour de longue durée, et l'obstacle que ces dispositions représentent pour la mise en œuvre effective de l'automatisme des renouvellements des titres de longue durée. Ce rapport met en balance le produit budgétaire effectif que représentent ces taxes et droit de timbre pour les finances publiques avec la charge qu'ils représentent à l'échelle individuelle.

Amendement n° 30 présenté par Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,

Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Dans un délai de six mois à compter de la publication de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les conséquences de la perte du droit au séjour pour les personnes étrangères dont la demande de renouvellement d'un titre de séjour de longue durée n'a pas été traitée dans un délai de trois mois. Ce rapport évalue l'opportunité de reverser de manière rétroactive aux personnes étrangères qui y sont éligibles, l'ensemble des aides et prestations sociales non perçues du fait d'un délai de traitement de la demande de renouvellement de titre de séjour excessif, c'est-à-dire excédant trois mois.

MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE EN OUTRE-MER DANS LE SECTEUR DES SERVICES

Proposition de loi visant à prendre des mesures d'urgence contre la vie chère en outre-mer dans le secteur des services

Texte de la proposition de loi – n° 2196

Article 1^{er}

- ① Le sixième alinéa de l'article L. 1 du code des postes et des communications électroniques est ainsi modifié :
- ② 1° À la fin de la première phrase, le mot : « métropolitain » est remplacé par le mot : « national » ;
- ③ 2° La deuxième phrase est ainsi modifiée :
- ④ – les mots : « de correspondance » sont remplacés par le mot : « postaux » ;
- ⑤ – à la fin, les mots : « métropolitain lorsque ces envois sont d'un poids inférieur à 100 grammes » sont remplacés par le mot : « national » ;
- ⑥ 3° La dernière phrase est ainsi modifiée :
- ⑦ – les mots : « de correspondance » sont remplacés par le mot : « postaux » ;
- ⑧ – les mots : « relevant de la première tranche de poids » sont supprimés ;
- ⑨ – les deux occurrences du mot : « métropolitain » sont remplacées par le mot : « national ».

Article 2

- ① I. – L'article L. 1803-4 du code des transports est complété par sept alinéas ainsi rédigés :
- ② « Pour les déplacements effectués par des liaisons aériennes régulières, deux tarifs plafonds "résident" sont applicables aux titres de transport mentionnés aux deux premiers alinéas du présent article :
- ③ « 1° Un tarif plafond général "résident" applicable sous conditions de ressources, défini par voie réglementaire, applicable à toute personne justifiant de sa

résidence fiscale principale dans l'une des collectivités mentionnées à l'article L. 1803-2. Ce tarif plafond varie selon les collectivités, en fonction notamment de la distance, des caractéristiques de leur desserte et des coûts moyens observés ;

- ④ « 2° Un tarif plafond spécifique "résident", applicable aux bénéficiaires d'un bon délivré au titre de l'aide à la continuité territoriale. Ce tarif plafond est fixé de manière à garantir que le reste à charge du bénéficiaire ne puisse excéder 50 % du prix moyen du billet sur la liaison aérienne concernée.
- ⑤ « Les compagnies aériennes qui desservent les collectivités mentionnées à l'article L. 1803-2 et les membres de l'observatoire des prix, des marges et des revenus mentionné à l'article L. 910-1 A du code de commerce territorialement compétent participent chaque année à une réunion présidée par le représentant de l'État, afin de préciser les modalités de calcul du prix moyen du billet utilisé pour la fixation des tarifs plafonds "résident". Cette définition tient compte de la variation du prix des billets au cours de l'année, afin de limiter les conséquences de l'augmentation de ce prix lors des périodes de forte demande.
- ⑥ « Lorsque le prix du billet excède le tarif plafond applicable, la différence entre ce prix et le tarif plafond est prise en charge par l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité prévue à l'article L. 1803-10 du présent code, selon des modalités déterminées par voie réglementaire.
- ⑦ « Le tarif plafond général ou spécifique "résident" est appliqué automatiquement lors de la réservation du titre de transport.
- ⑧ « Un décret définit les conditions d'application du présent article, notamment les modalités de fixation, de révision et de contrôle des tarifs plafonds "résident", les modalités d'application automatique du tarif au moment de la réservation du titre de transport ainsi que les modalités de compensation versées aux transporteurs. »
- ⑨ II (*nouveau*). – Les compagnies aériennes ainsi que les plates-formes de vente de billets d'avion en ligne disposent d'un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi pour assurer la mise en conformité de leur système d'exploitation aux obligations ainsi décrites.

Amendement n° 7 présenté par M. Naillet.

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« applicable sous conditions de ressources, défini par voie réglementaire, applicable »,

les mots :

« , défini par voie réglementaire, applicable sous conditions de ressources ».

Amendement n° 16 présenté par M. Naillet.

I. – À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« préciser les modalités de calcul du »,

le mot :

« négociier le ».

II. – En conséquence, après le même alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« En cas de réussite des négociations, l'accord est rendu public par arrêté conjoint des ministres chargés des transports et de l'outre-mer. En l'absence d'accord un mois après l'ouverture des négociations, un arrêté conjoint des ministres chargés des transports et de l'outre-mer définit le prix moyen du billet utilisé pour la fixation des tarifs plafonds « résident », sur la base de ces négociations et des prix les plus bas pratiqués dans le secteur économique concerné ».

Amendement n° 17 présenté par M. Naillet.

I. – À la première phrase de l'alinéa 5, substituer au mot :

« préciser »,

le mot :

« négociier ».

II. – En conséquence, après le même alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« En cas de réussite des négociations, l'accord est rendu public par arrêté conjoint des ministres chargés des transports et de l'outre-mer. En l'absence d'accord un mois après l'ouverture des négociations, un arrêté conjoint des ministres chargés des transports et de l'outre-mer définit le prix moyen du billet utilisé pour la fixation des tarifs plafonds « résident », sur la base de ces négociations ».

Amendement n° 22 présenté par M. William, Mme Bellay, M. Naillet, M. Califer et M. Baptiste.

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« de l'augmentation de ce prix lors des périodes de forte demande »,

les mots :

« des hausses de prix liées aux pratiques tarifaires consistant à augmenter le prix des billets avec la demande ou avec le taux de remplissage ».

Amendement n° 6 présenté par M. Naillet.

À l'alinéa 7, après le mot :

« automatiquement »,

insérer les mots :

« par la compagnie aérienne ».

Amendement n° 21 présenté par M. William, Mme Bellay, M. Naillet, M. Califer et M. Baptiste.

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« II. – Le présent article entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027. »

Amendement n° 3 présenté par M. Rivière.

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« six »

le mot :

« trois ».

Après l'article 2

Amendement n° 8 présenté par M. William, Mme Bellay, M. Baptiste et M. Califer.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

L'article L. 121-1 du code de la consommation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le caractère déloyal d'une pratique commerciale est également établi lorsqu'elle a pour effet de priver une catégorie particulière de consommateurs ou un groupe de consommateurs résidant au sein de régions ultrapériphériques françaises, de l'accès aux liaisons aériennes régulières, en limitant les possibilités d'accès à des tarifs raisonnables fixés sur la base des coûts moyens observés tout au long de l'année. Il s'apprécie notamment, en tenant compte de la saisonnalité objective des prix et des alternatives effectives mises à disposition de ces mêmes consommateurs afin de garantir leur mobilité et une juste continuité territoriale ».

Amendement n° 9 présenté par M. William, Mme Bellay, M. Baptiste et M. Califer.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

L'article L. 121-1 du code de la consommation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Le caractère déloyal d'une pratique commerciale est également établi lorsqu'elle a pour effet de priver une catégorie particulière de consommateurs ou un groupe de consommateurs résidant au sein de régions ultrapériphériques françaises, de l'accès à des prestations de services essentielles et déterminantes, du fait de l'usage de techniques marketing restreignant pour ces derniers la possibilité de bénéficier de tarifs raisonnables fixés sur la base des coûts moyens observés tout au long de l'année ». Il s'apprécie notamment, en tenant compte de la saisonnalité objective des prix et des alternatives effectives mises à disposition de ces mêmes consommateurs afin de garantir leur mobilité et une juste continuité territoriale. »

Amendement n° 19 présenté par Mme Bellay, M. Baptiste, M. Califer et M. William.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Après l'article L. 6412-6 du code des transports, il est inséré un article L. 6412-6-1 ainsi rédigé :

« *Art. L. 6412-6-1.* – I. – Pour les transports aériens réguliers entre l'hexagone et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, lorsque le poids d'un bagage excède la franchise applicable, les frais correspondants ne peuvent excéder le montant nécessaire à la couverture des charges directement liées à ce surpoids et supportées par le transporteur aérien.

« Toute tarification entraînant un surcoût irraisonnable ou sans justification liée au poids transporté est interdite.

« II. – Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application, notamment les modalités de fixation, de transparence et de plafonnement des prix liés au dépassement de la franchise de bagages. »

Amendement n° 18 présenté par Mme Bellay, M. Baptiste, M. Califer et M. William.

Après l'article 2, insérer l'article suivant :

Après l'article L. 6412-6 du code des transports, il est inséré un article L. 6412-6-1 ainsi rédigé :

« *Art. L. 6412-6-1.* – I. – Pour les déplacements effectués par des liaisons aériennes régulières, lorsque le poids d'un bagage excède la franchise applicable, les frais correspondants ne peuvent excéder le montant nécessaire à la couverture des charges directement liées à ce surpoids et supportées par le transporteur aérien.

« Toute tarification entraînant un surcoût irraisonnable ou sans justification liée au poids transporté est interdite.

« II. – Un décret en Conseil d'État précise les conditions d'application, notamment les modalités de fixation, de transparence et de plafonnement des prix liés au dépassement de la franchise de bagages. »

Article 3

- ① Le code monétaire et financier est ainsi modifié :
- ② 1° L'article L. 721-17 du code monétaire et financier est ainsi rédigé :
- ③ « *Art. L. 721-17.* – Dans les collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, les établissements de crédit ne peuvent pratiquer des tarifs supérieurs à la moyenne des tarifs pratiqués en France hexagonale pour les mêmes services bancaires de base mentionnés au III de l'article L. 312-1 du présent code.
- ④ « Les établissements de crédit qui exercent leur activité dans ces collectivités participent chaque année à une réunion présidée par le représentant de l'État en présence de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, des parlementaires élus dans la collectivité concernée et des associations de consommateurs, afin de définir ensemble les mesures nécessaires au plafonnement des tarifs mentionnés au premier alinéa du présent article.
- ⑤ « L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution contrôle le respect des obligations mentionnées au même premier alinéa dans les conditions prévues à l'article L. 612-1 et enjoint systématiquement aux établissements de crédits de rembourser aux clients les sommes indûment perçues.
- ⑥ « Le présent article s'applique sans préjudice des sanctions pénales ou civiles auxquelles l'établissement peut être exposé. »
- ⑦ 2° (*nouveau*) À la première phrase du treizième alinéa de l'article L. 612-39, après le mot : « manquements », sont insérés les mots : « à l'article L. 721-17 du présent code , » ;
- ⑧ 3° (*nouveau*) Le premier alinéa de l'article L. 721-13 est ainsi modifié :
- ⑨ a) la seconde phrase est ainsi modifiée :

⑩ – après le mot : « rapport », sont insérés les mots : « , transmis au Parlement, » ;

⑪ – après le mot : « constatées », sont insérés les mots : « , à périmètre constant, » ;

⑫ b) Est ajoutée une phrase ainsi rédigée : « Ce rapport présente également les mesures prises en application de l'article L. 721-17, les manquements constatés et les sanctions prononcées. »

Amendement n° 4 présenté par M. Rivière, M. Allisio, M. Vos, M. Weber, M. Rambaud, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, Mme Roy, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Robert-Dehault, Mme Rimbart, Mme Lorho, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Markowsky, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Ménaché, Mme Mélin, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, M. Dessigny, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, M. Jacobelli, M. Jolly, M. Jenft, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, Mme Diaz, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Dragon, Mme Dogor-Such, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinay, Mme Delannoy, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chudeau, M. Chenu, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, M. Amblard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, Mme Auzanot, M. Ballard et Mme Bamana.

I. – À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« concernée et »

le mot :

« concernée, ».

II. – En conséquence, au même alinéa 4, après le mot :

« consommateurs »,

insérer les mots :

« et du président de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus dans les outre-mer ».

Amendement n° 12 présenté par M. Naillet.

I. – À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« concernée et »

le mot :

« concernée, » .

II. – En conséquence, au même alinéa 4, après le mot :

« consommateurs »

insérer les mots :

« et d'un représentant de l'observatoire des prix, des marges et des revenus territorialement compétent ».

Amendement n° 13 présenté par M. Naillet.

Compléter l'alinéa 4 par la phrase suivante :

« Les conditions garantissant la confidentialité des données échangées lors de cette réunion sont fixées par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie et des outre-mer. »

Amendement n° 5 présenté par M. Rivière, M. Blairy, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos, M. Muller, M. Schreck, Mme Sicard, M. Emmanuel Taché, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, Mme Ménaché, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbart, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Blanc, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, Mme Martinez, M. Patrice Martin, M. Guitton, M. Jolly, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Loubet, M. Lottiaux, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Boccaletti, M. Dutremble, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Grisetti, M. Guibert, M. Guinot, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Gabarron, M. Frappé, M. Weber, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dufosset, M. Dragon, M. Dussausaye, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, Mme Bamana, M. Barthès et Mme Mélin.

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« dans un délai raisonnable fixé par voie réglementaire ».

Amendement n° 14 présenté par M. Naillet.

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« constant »

le mot :

« identique ».

Amendement n° 15 rectifié présenté par M. Naillet.

À l'alinéa 12, après le mot :

« rédigée : »

insérer la phrase suivante :

« Ce rapport détaille également, par établissement de crédit, les tarifs bancaires pratiqués en France hexagonale et ceux pratiqués dans chaque territoire ultramarin pour chaque service bancaire de base. »

Article 3 bis (nouveau)

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'opportunité d'étendre les tarifs "résidents" aux liaisons maritimes et fluviales en outre-mer.

Après l'article 3 bis

Amendement n° 23 présenté par Mme Bellay, M. Baptiste, M. Califer et M. William.

Après l'article 3 bis, insérer l'article suivant :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport examinant les conditions et modalités d'un éventuel encadrement des frais facturés pour dépassement de la franchise de bagages sur les vols entre l'hexagone et les collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution.

Article 4

- ① I. – La charge pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.
- ② II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.
- ③ III. – La perte de recettes pour les collectivités territoriales est compensée à due concurrence par la majoration de la dotation globale de fonctionnement et, corrélativement pour l'État, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

Annexes

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI AUTORISANT LA RATIFICATION D'UNE CONVENTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 décembre 2025, transmis par M. le premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat après engagement de la procédure accélérée, autorisant l'approbation de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du Monténégro relatif à la coopération dans le domaine de la défense.

Ce projet de loi, n° 2236, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI CONSTITUTIONNELLE

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 décembre 2025, de Mme Christelle D'Intorni et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi constitutionnelle relative à la priorité nationale et locale.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 2237, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 décembre 2025, de M. Emmanuel Mandon, une proposition de loi constitutionnelle tendant à modifier les dispositions de la Constitution relatives aux fonctions du premier ministre.

Cette proposition de loi constitutionnelle, n° 2239, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 décembre 2025, de M. Pascal Jenft, une proposition de résolution invitant le gouvernement à indiquer explicitement par décret que les années de travail à temps partiel doivent être pleinement prises en compte, au même titre que celles à temps plein, dans le calcul des droits à la médaille d'honneur du travail, déposée en application de l'article 136 du règlement.

Cette proposition de résolution a été déposée sous le n° 2238.

DÉPÔT DE RAPPORTS EN APPLICATION DE LOIS

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 décembre 2025, de M. le premier ministre, en application de l'article 20-4 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, le rapport relatif à l'évolution des dépenses et des moyens financiers et humains de la société des grands projets, exercice pour l'année 2025.

Mme la présidente de l'Assemblée nationale a reçu, le 11 décembre 2025, de M. le premier ministre, en application de l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement, le rapport de la Commission nationale d'évaluation des recherches et études relatives à la gestion des matières et des déchets radioactifs sur le dossier de demande d'autorisation de création du centre Cigéo.

CONVOCAZIONE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 47 du règlement, est convoquée le mardi 16 décembre 2025, à 10 heures, dans les salons de la présidence, salon des Jeux, rez-de-chaussée de l'hôtel de Lassay.

ORDRE DU JOUR RECTIFIÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Conférence des présidents du mardi 9 décembre 2025 et lettre du ministre délégué chargé des relations avec le Parlement du jeudi 11 décembre 2025)

DATES	MATIN	APRÈS-MIDI	SOIR
Semaine du gouvernement			
DÉCEMBRE			
JEUDI 11		<p>À 15 heures : ⁽¹⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite Pn protéger les mineurs isolés et lutter contre le sans-abrisme (2021 rect., 2194). - Pn retrouver la confiance et l'équilibre dans les rapports locatifs (2039, 2197). - Pn garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée (1799, 2199). - Pn mesures d'urgence contre la vie chère en outre-mer (2028, 2196). - Pn programme de soutien à l'innovation thérapeutique contre les cancers et les maladies orphelines de l'enfant (1909, 2190). - Pn garantir l'accès à l'argent liquide dans tous les territoires (2029, 2202). - Pn reconnaître une politique nationale d'adaptation au changement climatique (2037, 2193). - Pn constit. création d'un Défenseur de la laïcité (2000, 2203). - Pn protéger la santé mentale des agricultrices et des agriculteurs (2023, 2200). 	<p>À 21 h 30 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suite odj de l'après-midi.
Semaine du gouvernement			
DÉCEMBRE			

LUNDI 15			À 21 h 30 : - Pn Sénat organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030 (1641, 2233).
MARDI 16		À 15 heures : - Questions au gouvernement. - <i>Évent.</i> , lect. déf. Pt financement de la sécurité sociale pour 2026. - Suite odj de la veille.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
MERCREDI 17		À 14 heures : - Questions au gouvernement. À 15 heures : - Pt convention de coopération judiciaire internationale France-ONU Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (1664, 2195). - Pt amendements à l'accord portant création du Fonds africain de développement (1434, 2137). ⁽²⁾ - Pt Sénat accord France-Chypre coopération lors des opérations d'évacuation à partir de la région du Moyen-Orient via le territoire de Chypre (1615, 2138). ⁽²⁾ À 16 h 30 : - Déclaration du gouvernement sur la lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée, suivie d'un débat et d'un vote (<i>art. 50-1 de la Constitution</i>).	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi. - Suite Pt Sénat organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030.
JEUDI 18	À 9 heures : - Pn Sénat reconnaître le préjudice subi par les personnes condamnées sur le fondement de la législation pénalisant l'avortement (1165). - 2 ^e lect. Pn Sénat réparation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1945 et 1982 (1369, 2247). - Suite Pt Sénat organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
VENDREDI 19	À 9 heures : - Suite odj de la veille.	À 15 heures : - Suite odj du matin.	À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.
DÉCEMBRE			
MARDI 23		<i>Évent.</i> , à 15 heures : - Questions au gouvernement. - <i>CMP Pt finances pour 2026</i> .	
Semaine de contrôle			
JANVIER			
MARDI 6		À 15 heures : - Questions au gouvernement. - Débat sur le thème : « La défense de la filière automobile française » (<i>salle Lamartine</i>). ⁽³⁾	À 21 h 30 (<i>salle Lamartine</i>): - Questions sur le thème : « Entrisme islamiste : comment protéger les institutions républicaines et prévenir la radicalisation des jeunes générations ? (sport, jeunesse, réseaux associatifs) ». ⁽⁴⁾

MERCREDI 7		<p>À 14 heures : - Questions au gouvernement.</p> <p>À 15 heures : - Débat sur le rapport relatif à la pétition intitulée « Non à la loi Duplomb ». - Débat sur le thème : « Avenir des missions locales » (salle Lamartine). ⁽⁵⁾</p>	<p>À 21 h 30 (salle Lamartine) : - Suite du débat sur le thème : « Avenir des missions locales ». - Débat avec des personnalités extérieures sur le thème : « Les suites données au rapport de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance ». ⁽⁶⁾</p>
JEUDI 8	<p>À 9 heures (salle Lamartine) : - Débat avec des personnalités extérieures sur le thème : « Face aux violences de la police et de la gendarmerie, comment faire respecter la déontologie ? ». ⁽⁷⁾ - Débat sur le thème : « Face au changement climatique, comment remédier à l'échec de la réforme de l'assurance récolte ? ». ⁽⁸⁾</p>	<p>À 15 heures (salle Lamartine) : - Suite du débat sur le thème : « Face au changement climatique, comment remédier à l'échec de la réforme de l'assurance récolte ? ». - Débat sur le thème : « Le fonctionnement des éco-organismes et la gestion des éco-contributions ». ⁽⁹⁾ - Débat sur le thème : « La décarbonation des mobilités : quels enjeux, quels leviers ? ». ⁽¹⁰⁾</p>	<p>À 21 h 30 (salle Lamartine) : - Suite du débat sur le thème : « La décarbonation des mobilités : quels enjeux, quels leviers ? ». - Débat sur le thème : « Réforme de l'aide sociale à l'enfance ». ⁽¹¹⁾</p>
Semaine du gouvernement			
JANVIER			
LUNDI 12		<p>À 16 heures : - Suite Pn améliorer l'accès au logement des travailleurs des services publics (1332, 1449).</p>	<p>À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.</p>
MARDI 13	<p>À 9 heures : - Questions orales sans débat.</p>	<p>À 15 heures : - Questions au gouvernement. - Pt Sénat lutte contre les fraudes sociales et fiscales (2115).</p>	<p>À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.</p>
MERCREDI 14		<p>À 14 heures : - Questions au gouvernement.</p> <p>À 15 heures : - Suite odj de la veille.</p>	<p>À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.</p>
JEUDI 15	<p>À 9 heures : - Suite odj de la veille.</p>	<p>À 15 heures : - Suite odj du matin.</p>	<p>À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.</p>
VENDREDI 16	<p>À 9 heures : - Suite odj de la veille.</p>	<p>À 15 heures : - Suite odj du matin.</p>	<p>À 21 h 30 : - Suite odj de l'après-midi.</p>

- (1) Ordre du jour proposé par le groupe SOC.
- (2) Procédure d'examen simplifiée.
- (3) Séance thématique proposée par le groupe UDR.
- (4) Inscription à la demande du groupe DR.
- (5) Séance thématique proposée par le groupe GDR.
- (6) Inscription à la demande du groupe SOC.

- (7) Inscription à la demande du groupe LFI-NFP.
- (8) Séance thématique proposée par le groupe LIOT.
- (9) Séance thématique proposée par le groupe HOR.
- (10) Inscription à la demande du groupe EPR.
- (11) Inscription à la demande du groupe RN.

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 4746

sur l'amendement de suppression n° 1 de M. Pauget et les amendements identiques suivants à l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée (première lecture).

Nombre de votants :	132
Nombre de suffrages exprimés :	132
Majorité absolue :	67
Pour l'adoption :	30
Contre :	102

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 18

Mme Anchya Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Jonathan Gery, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, M. Joseph Rivière, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Michaël Taverne, M. Romain Tonussi, M. Antoine Villedieu et M. Frédéric-Pierre Vos.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 6

M. Anthony Brosse, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana, M. Christophe Marion, M. Christophe Mongardien et Mme Caroline Yadan.

Contre : 1

M. Charles Sitzenstuhl.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 31

Mme Nadège Abomangoli, M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Louis Boyard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, M. Perceval Gaillard, M. Andy Kerbrat, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Claire Lejeune, Mme Marie Mesmeur, Mme Sandrine Nobsé, Mme Danièle Obono, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terre noir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Contre : 51

Mme Marie-José Allemand, M. Joël Aviragnet, M. Christian Baptiste, M. Fabrice Barusseau, M. Laurent Baumel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophle, M. Pierrick Courbon, M. Alain David, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Diynaba Diop, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, M. Julien Gokel, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, M. Marc Pena, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, Mme Valérie Rossi, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, Mme Céline Thiébault-Martinez, Mme Mélanie Thomin, M. Boris Vallaud et M. Giovanni William.

Groupe Droite républicaine (49)

Pour : 2

Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 13

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Nicolas Bonnet, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Steevy Gustave, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, M. Jean-Louis Roumégas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Danielle Simonnet et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)

Groupe Horizons & indépendants (34)

Pour : 1

Mme Béatrice Piron.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 1

M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 5

Mme Soumya Bourouaha, Mme Elsa Faucillon, M. Marcellin Nadeau, M. Stéphane Peu et M. Emmanuel Tjibaou.

Groupe Union des droites pour la République (16)

Pour : 3

M. Bernard Chaix, M. Olivier Fayssat et Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (9)

Scrutin public n° 4747

sur le sous-amendement n° 33 de M. Tonussi à l'amendement n° 12 de M. Jacobelli à l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée (première lecture).

Nombre de votants : 132
 Nombre de suffrages exprimés : 130
 Majorité absolue : 66
 Pour l'adoption : 21
 Contre : 109

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 18

Mme Anchya Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Jonathan Gery, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, M. Joseph Rivière, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Michaël Taverner, M. Romain Tonussi, M. Antoine Villedieu et M. Frédéric-Pierre Vos.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 10

M. Gabriel Attal, M. Anthony Brosse, M. Yannick Chenevard, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana, Mme Marie Lebec, M. Christophe Marion, M. Christophe Mongardien, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 27

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Louis Boyard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, M. Perceval Gaillard, M. Andy Kerbrat, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Sandrine Nosbé, Mme Danièle Obono, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Contre : 49

Mme Marie-José Allemand, M. Joël Aviragnet, M. Fabrice Barusseau, M. Laurent Baumel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophle, M. Pierrick Courbon, M. Alain David, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Dieynaba Diop, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, M. Julien Gokel,

Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, M. Marc Pena, Mme Christine Pirès Beaune, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, Mme Valérie Rossi, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, Mme Céline Thiébault-Martinez, Mme Mélanie Thomin, M. Boris Vallaud et M. Jiovanny William.

Groupe Droite républicaine (49)

Abstention : 2

Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 11

M. Pouria Amirshahi, M. Karim Ben Cheikh, M. Nicolas Bonnet, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Steevy Gustave, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Danielle Simonnet et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 7

M. Mickaël Cosson, M. Marc Fesneau, Mme Sandrine Josso, M. Philippe Latombe, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Contre : 1

Mme Béatrice Piron.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 1

M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Elsa Faucillon, M. Marcellin Nadeau et M. Emmanuel Tjibaou.

Groupe Union des droites pour la République (16)

Pour : 3

M. Bernard Chaix, M. Olivier Fayssat et Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (9)

Scrutin public n° 4748

sur l'amendement n° 12 de M. Jacobelli à l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée (première lecture).

Nombre de votants : 130
 Nombre de suffrages exprimés : 128
 Majorité absolue : 65
 Pour l'adoption : 18
 Contre : 110

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 15

Mme Ancha Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, Mme Edwige Diaz, M. Jonathan Gery, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Markowsky, M. Joseph Rivière, Mme Béatrice Roullaud, M. Michaël Taverne, M. Romain Tonussi, M. Antoine Villedieu et M. Frédéric-Pierre Vos.

Contre : 1

Mme Sandrine Dogor-Such.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 10

M. Gabriel Attal, M. Anthony Brosse, M. Yannick Chenevard, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana, Mme Marie Lebec, M. Christophe Marion, M. Christophe Mongardien, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 25

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Louis Boyard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Béranger Cernon, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, M. Perceval Gaillard, M. Andy Kerbrat, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Sandrine Noubé, Mme Danièle Obono, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Contre : 51

Mme Marie-José Allemand, M. Joël Aviragnet, M. Christian Baptiste, M. Fabrice Barusseau, M. Laurent Baumel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophle, M. Pierrick Courbon, M. Alain David, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Dieynaba Diop, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, M. Julien Gokel, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, M. Marc Pena, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, Mme Valérie Rossi, Mme Claudia Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, Mme Céline Thiébault-Martinez, Mme Mélanie Thomin, M. Boris Vallaud et M. Giovanni William.

Groupe Droite républicaine (49)

Abstention : 2

Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 11

M. Pouria Amirshahi, M. Karim Ben Cheikh, M. Nicolas Bonnet, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Steevy Gustave, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Danielle Simonnet et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 7

M. Mickaël Cosson, M. Marc Fesneau, Mme Sandrine Josso, M. Philippe Latombe, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Contre : 1

Mme Béatrice Piron.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Contre : 1

M. Stéphane Lenormand.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 3

Mme Elsa Faucillon, M. Marcellin Nadeau et M. Emmanuel Tjibaou.

Groupe Union des droites pour la République (16)

Pour : 3

M. Bernard Chaix, M. Olivier Fayssat et Mme Hanane Mansouri.

Non inscrits (9)

Scrutin public n° 4749

sur l'amendement de suppression n° 5 de M. Gery à l'article 2 de la proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée (première lecture).

Nombre de votants : 128

Nombre de suffrages exprimés : 128

Majorité absolue : 65

Pour l'adoption : 25

Contre : 103

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 18

Mme Ancha Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Jonathan Gery, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, M. Joseph Rivière, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Michaël Taverne, M. Romain Tonussi, M. Antoine Villedieu et M. Frédéric-Pierre Vos.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Pour : 4

M. Anthony Brosse, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana et M. Christophe Mongardien.

Contre : 1

M. Charles Sitzenstuhl.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 29

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, M. Perceval Gaillard, M. Andy Kerbrat, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, Mme Sandrine Nobsé, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terre noir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Contre : 50

Mme Marie-José Allemand, M. Joël Aviragnet, M. Christian Baptiste, M. Fabrice Barusseau, M. Laurent Baumel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califé, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophle, M. Pierrick Courbon, M. Alain David, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Dieynaba Diop, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, M. Julien Gokel, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, M. Marc Pena, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, Mme Valérie Rossi, Mme Claudia Rouaux, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, Mme Céline Thiébault-Martinez, Mme Mélanie Thomin, M. Boris Vallaud et M. Giovanni William.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 14

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Nicolas Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Steevy Gustave, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, M. Jean-Louis Roumégas, Mme Sabrina Sebaili, Mme Danièle Simonnet et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 2

Mme Sophie Mette et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Pour : 1

Mme Béatrice Piron.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 5

Mme Elsa Faucillon, M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau, M. Stéphane Peu et M. Emmanuel Tjibaou.

Groupe Union des droites pour la République (16)

Pour : 2

M. Bernard Chaix et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (9)

Scrutin public n° 4750

sur l'amendement n° 14 de M. Jacobelli après l'article 2 de la proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée (première lecture).

Nombre de votants :136

Nombre de suffrages exprimés :133

Majorité absolue : 67

Pour l'adoption : 21

Contre : 112

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 18

Mme Anhya Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Jonathan Gery, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, M. Julien Rancoule, M. Joseph Rivière, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Michaël Taverner, M. Romain Tonussi, M. Antoine Villedieu et M. Frédéric Pierre Vos.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 11

M. Anthony Brosse, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana, Mme Marie Lebec, M. Christophe Marion, M. Christophe Mongardien, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 30

M. Gabriel Amard, Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, M. Perceval Gaillard, M. Andy Kerbrat, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Sandrine Nobsé, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terre noir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Contre* : 47

Mme Marie-José Allemand, M. Joël Aviragnet, M. Christian Baptiste, M. Fabrice Barusseau, M. Laurent Baumel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophle, M. Pierrick Courbon, M. Alain David, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Dieynaba Diop, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, M. Julien Gokel, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadzadeh, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, M. Marc Pena, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, Mme Valérie Rossi, Mme Claudia Rouaux, M. Fabrice Roussel, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, Mme Céline Thiébault-Martinez, Mme Mélanie Thomin, M. Boris Vallaud et M. Giovanni William.

Groupe Droite républicaine (49)*Abstention* : 2

Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)*Contre* : 14

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Nicolas Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Steevy Gustave, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, M. Jean-Louis Roumégas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Danielle Simonnet et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)*Contre* : 4

Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)*Contre* : 1

Mme Béatrice Piron.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)*Abstention* : 1

M. Max Mathiasin.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Contre* : 5

Mme Elsa Faucillon, M. Yannick Monnet, M. Marcellin Nadeau, M. Stéphane Peu et M. Emmanuel Tjibaou.

Groupe Union des droites pour la République (16)*Pour* : 3

M. Alexandre Allegret-Pilot, M. Bernard Chaix et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (9)**MISES AU POINT****(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

Mme Soumya Bourouaha a fait savoir qu'elle avait voulu « voter contre ».

M. Yannick Monnet n'a pas pris part au scrutin.

Scrutin public n° 4751

sur le sous-amendement n° 32 de M. Tonussi à l'amendement n° 15 de M. Jacobelli après l'article 2 de la proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée (première lecture).

Nombre de votants :133

Nombre de suffrages exprimés :133

Majorité absolue : 67

Pour l'adoption : 23

Contre : 110

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Pour* : 20

Mme Anhya Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, M. Marc de Fleurian, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Jonathan Gery, M. Jordan Guittou, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, M. Julien Rancoule, M. Joseph Rivière, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Michaël Taverne, M. Romain Tonussi, M. Antoine Villedieu et M. Frédéric-Pierre Vos.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre* : 11

M. Anthony Brosse, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana, Mme Marie Lebec, M. Christophe Marion, M. Christophe Mongardien, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Contre* : 29

M. Gabriel Amard, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, M. Perceval Gaillard, M. Andy Kerbrat, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Sandrine Nosbé, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terrenoir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Contre* : 46

Mme Marie-José Allemand, M. Joël Aviragnet, M. Fabrice Barusseau, M. Laurent Baumel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophle, M. Pierrick Courbon, M. Alain David, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Dieynaba Diop, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, M. Julien Gokel, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, Mme Valérie Rossi, Mme Claudia Rouaux, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, Mme Céline Thiébault-Martinez, Mme Mélanie Thomin, M. Boris Vallaud et M. Giovanni William.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 13

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Nicolas Bonnet, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Steevy Gustave, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, M. Jean-Louis Roumégas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Daniëlle Simonnet et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 4

Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Contre : 1

Mme Béatrice Piron.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 4

Mme Soumya Bourouaha, M. Marcellin Nadeau, M. Stéphane Peu et M. Emmanuel Tjibaou.

Groupe Union des droites pour la République (16)

Pour : 3

M. Alexandre Allegret-Pilot, M. Bernard Chaix et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (9)

Scrutin public n° 4752

sur l'amendement n° 15 de M. Jacobelli après l'article 2 de la proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée (première lecture).

Nombre de votants :132
 Nombre de suffrages exprimés :132
 Majorité absolue : 67
 Pour l'adoption : 22
 Contre : 110

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 19

Mme Ancha Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, M. Marc de Fleurian, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Jonathan Gery, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, M. Julien Rancoule, M. Joseph Rivière, Mme Béatrice Roulaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Michaël Taverne, M. Romain Tonussi et M. Antoine Villedieu.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 11

M. Anthony Brosse, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana, Mme Marie Lebec, M. Christophe Marion, M. Christophe Mongardien, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 29

M. Gabriel Amard, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, M. Perceval Gaillard, M. Andy Kerbrat, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Sandrine Nosbé, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreñoir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Contre : 48

Mme Marie-José Allemand, M. Joël Aviragnet, M. Christian Baptiste, M. Fabrice Barusseau, M. Laurent Baumel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophle, M. Pierrick Courbon, M. Alain David, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Dieynaba Diop, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, M. Julien Gokel, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, M. Marc Pena, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, Mme Valérie Rossi, Mme Claudia Rouaux, M. Fabrice Roussel,

Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, Mme Céline Thiébault-Martinez, Mme Mélanie Thomin, M. Boris Vallaud et M. Giovanni William.

Groupe Droite républicaine (49)

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 13

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Nicolas Bonnet, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Steevy Gustave, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, M. Jean-Louis Roumégas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Danielle Simonnet et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)

Contre : 4

Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)

Contre : 1

Mme Béatrice Piron.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 4

Mme Soumya Bourouaha, M. Marcellin Nadeau, M. Stéphane Peu et M. Emmanuel Tjibaou.

Groupe Union des droites pour la République (16)

Pour : 3

M. Alexandre Allegret-Pilot, M. Bernard Chaix et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (9)

Scrutin public n° 4753

sur l'amendement n° 16 de M. Jacobelli après l'article 2 de la proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée (première lecture).

Nombre de votants :	138
Nombre de suffrages exprimés :	138
Majorité absolue :	70
Pour l'adoption :	23
Contre :	115

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Groupe Rassemblement national (123)

Pour : 20

Mme Anhya Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, M. Marc de Fleurian, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Jonathan Gery, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, M. Julien Rancoule, M. Joseph Rivière, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Michaël Taverne, M. Romain Tonussi, M. Antoine Villedieu et M. Frédéric-Pierre Vos.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)

Contre : 11

M. Anthony Brosse, M. Pierre Cazeneuve, M. Yannick Chenevard, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana, Mme Marie Lebec, M. Christophe Marion, M. Christophe Mongardien, M. Charles Sitzenstuhl, Mme Liliana Tanguy et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 29

M. Gabriel Amard, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Béranger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour, M. Emmanuel Fernandes, M. Perceval Gaillard, M. Andy Kerbrat, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Sandrine Nosbé, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreñoir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (69)

Contre : 50

Mme Marie-José Allemand, M. Joël Aviragnet, M. Christian Baptiste, M. Fabrice Barusseau, M. Laurent Baumel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophe, M. Pierrick Courbon, M. Alain David, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Dieynaba Diop, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, M. Julien Gokel, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, M. Marc Pena, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, Mme Valérie Rossi, Mme Claudia Rouaux, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, Mme Céline Thiébault-Martinez, Mme Mélanie Thomin, M. Boris Vallaud et M. Giovanni William.

Groupe Droite républicaine (49)

Contre : 2

Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 14

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Nicolas Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Steevy Gustave, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, M. Jean-Louis Roumégas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Danielle Simonnet et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)*Contre* : 4

Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)*Contre* : 1

Mme Béatrice Piron.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)***Contre* : 4

Mme Soumya Bourouaha, M. Marcellin Nadeau, M. Stéphane Peu et M. Emmanuel Tjibaou.

Groupe Union des droites pour la République (16)*Pour* : 3

M. Alexandre Allegret-Pilot, M. Bernard Chaix et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (9)**Scrutin public n° 4754***sur l'ensemble de la proposition de loi visant à garantir un renouvellement automatique des titres de séjour de longue durée (première lecture).*

Nombre de votants : 137

Nombre de suffrages exprimés : 135

Majorité absolue : 68

Pour l'adoption : 98

Contre : 37

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Contre* : 20

Mme Anchya Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Sophie Blanc, M. Marc de Fleurian, Mme Edwige Diaz, Mme Sandrine Dogor-Such, M. Jonathan Gery, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamélet, M. Laurent Jacobelli, M. Pascal Markowsky, Mme Lisette Pollet, M. Julien Rancoule, M. Joseph Rivière, Mme Béatrice Roullaud, Mme Anaïs Sabatini, M. Michaël Taverne, M. Romain Tonussi, M. Antoine Villedieu et M. Frédéric-Pierre Vos.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Contre* : 9

M. Anthony Brosse, M. Yannick Chenevard, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Michel Lauzzana, Mme Marie Lebec, M. Christophe Marion, M. Christophe Mongardien, M. Charles Sitzenstuhl et Mme Caroline Yadan.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 29

M. Gabriel Amard, M. Carlos Martens Bilongo, M. Manuel Bompard, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Bérenger Cernon, M. Hadrien Clouet, M. Jean-François Coulomme, M. Aly Diouara, Mme Alma Dufour,

M. Emmanuel Fernandes, M. Perceval Gaillard, M. Andy Kerbrat, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Élise Leboucher, M. Jérôme Legavre, Mme Sarah Legrain, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Sandrine Nosbé, Mme Danièle Obono, Mme Mathilde Panot, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin, Mme Ersilia Soudais, Mme Anne Stambach-Terreñoir, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Pour* : 50

Mme Marie-José Allemand, M. Joël Aviragnet, M. Christian Baptiste, M. Fabrice Barusseau, M. Laurent Baumel, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophe, M. Pierrick Courbon, M. Alain David, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Dieynaba Diop, Mme Fanny Dombre Coste, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, M. Julien Gokel, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, M. Marc Pena, Mme Christine Pirès Beaune, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, Mme Valérie Rossi, Mme Claudia Rouaux, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, Mme Céline Thiébault-Martinez, Mme Mélanie Thomin, M. Boris Vallaud et M. Jiovanny William.

Groupe Droite républicaine (49)*Contre* : 2

Mme Valérie Bazin-Malgras et M. Nicolas Tryzna.

Groupe Écologiste et social (38)*Pour* : 14

M. Pouria Amirshahi, Mme Lisa Belluco, M. Karim Ben Cheikh, M. Nicolas Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, Mme Marie-Charlotte Garin, M. Steevy Gustave, M. Sébastien Peytavie, M. Jean-Claude Raux, Mme Sandra Regol, M. Jean-Louis Roumégas, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Danièle Simonnet et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)*Contre* : 2

Mme Sandrine Josso et M. Éric Martineau.

Abstention : 2

Mme Sophie Mette et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)*Contre* : 1

Mme Béatrice Piron.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)**Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)***Pour* : 5

Mme Soumya Bourouaha, Mme Elsa Faucillon, M. Marcellin Nadeau, M. Stéphane Peu et M. Emmanuel Tjibaou.

Groupe Union des droites pour la République (16)*Contre* : 3

M. Alexandre Allegret-Pilot, M. Bernard Chaix et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (9)**Scrutin public n° 4755***sur l'ensemble de la proposition de loi visant à prendre des mesures d'urgence contre la vie chère en outre-mer dans le secteur des services (première lecture).*

Nombre de votants : 98

Nombre de suffrages exprimés : 85

Majorité absolue : 43

Pour l'adoption : 85

Contre : 0

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (123)*Abstention* : 7

Mme Anhya Bamana, M. Christophe Bentz, Mme Manon Bouquin, M. Marc de Fleurian, M. Jonathan Gery, M. Joseph Rivière et M. Michaël Taverner.

Non-votant(s) : 1

M. Sébastien Chenu (président de séance).

Groupe Ensemble pour la République (91)*Pour* : 3

M. Anthony Brosse, M. Christophe Mongardien et M. Charles Sitzenstuhl.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)*Pour* : 22

Mme Nadège Abomangoli, M. Gabriel Amard, M. Raphaël Arnault, M. Ugo Bernalicis, M. Carlos Martens Bilongo, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, M. Jean-François Coulomme, M. Emmanuel Fernandes, M. Perceval Gaillard, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Sarah Legrain, Mme Claire Lejeune, Mme Marie Mesmeur, M. Jean-Philippe Nilor, Mme Sandrine Nosbé, Mme Mathilde Panot, M. Jean-Hugues Ratenon, M. Arnaud Saint-Martin et Mme Andrée Taurinya.

Groupe Socialistes et apparentés (69)*Pour* : 47

Mme Marie-José Allemand, M. Christian Baptiste, M. Fabrice Barousseau, Mme Béatrice Bellay, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophle, M. Pierrick Courbon, M. Alain David, M. Arthur Delaporte, M. Stéphane Delautrette, Mme Dieynaba Diop, Mme Fanny Dombre Coste, M. Peio Dufau, M. Inaki Echaniz, M. Romain Eskenazi, M. Denis Fégné, Mme Océane Godard, M. Julien Gokel, Mme Pascale Got, M. Jérôme Guedj, Mme Ayda Hadizadeh, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, Mme Chantal Jourdan, Mme Marietta Karamanli, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Laurent Lhardit, M. Jacques Oberti, M. Marc Pena, M. Dominique Potier, M. Pierre Pribetich, Mme Marie Récalde, Mme Valérie Rossi, Mme Claudia Rouaux, M. Fabrice Roussel, Mme Sandrine Runel, M. Sébastien Saint-Pasteur, Mme Isabelle Santiago, M. Arnaud Simion, Mme Céline Thiébault-Martinez, Mme Mélanie Thomin, M. Boris Vallaud et M. Giovanni William.

Groupe Droite républicaine (49)**Groupe Écologiste et social (38)***Pour* : 8

M. Pouria Amirshahi, M. Karim Ben Cheikh, M. Nicolas Bonnet, Mme Cyrielle Chatelain, M. Steevy Gustave, M. Jean-Claude Raux, Mme Sabrina Sebaihi et M. Boris Tavernier.

Groupe Les Démocrates (36)*Abstention* : 4

Mme Sandrine Josso, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Maud Petit.

Groupe Horizons & indépendants (34)**Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (22)***Pour* : 1

M. Max Mathiasin.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)*Pour* : 4

Mme Soumya Bourouaha, M. Marcellin Nadeau, M. Stéphane Peu et M. Emmanuel Tjibaou.

Groupe Union des droites pour la République (16)*Abstention* : 2

M. Bernard Chaix et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (9)